

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA GESTION DES AIRES PROTEGEES

**APPUI À L'ÉTABLISSEMENT DES CONTRATS LOCAUX
DANS LE CADRE DE GELOSE**

Réalisé par
Mario Gauthier
Toky Ravoavy

Réalisé pour
USAID MADAGASCAR
Contrat N°: 623-011-00-1041

Soumis par
Tropical Research and Development, Inc.
Gainesville, Floride, Etats Unis

janvier 1997

Tables des matières

Acronymes	iii
Remerciements	iv
Résumé	v
Introduction	vii
1.0 Analyse des expériences relatives à l'établissement des contrats de gestion communautaire des ressources naturelles renouvelables	1-1
1.1 Présentation des expériences	1-1
1.2 Bilan des leçons positives et négatives	1-2
1.3 Les étapes et les différentes méthodologies utilisées	1-9
1.3.1 Étape 1 ou préliminaire: L'information et les enquêtes socio-économique .	1-11
1.3.2 Étape 2: Identification et appui à l'organisation locale responsable du contrat de gestion	1-14
1.3.3 Étape 3: Plan d'aménagement et de gestion	1-17
1.3.4 Étape 4: Convention de cogestion des RNR	1-21
1.4 Recommandations d'ordre général	1-22
2.0 Objectifs et thèmes de formations	2-1
Bibliographie	2-4

Liste des tableaux

- Tableau 1.1.1 Objectif, approche et processus selon quelques expériences de gestion locale des ressources renouvelables à Madagascar
- Tableau 1.1.2 Objectif, approche et processus selon quelques expériences d'organisations villageoises malgaches localisées en dehors des AP et des forêts classées
- Tableau 1.1.3 Objectif, statut, approche et étape de reconnaissance relatives aux organisations civils co-signataires contractuelles et responsables de la gestion des ressources renouvelables à Madagascar selon quelques expériences
- Tableau 1.1.4 Objectif, statut, approche et étape de reconnaissance relatives à diverses organisations villageoises à Madagascar selon quelques expériences localisées en dehors des AP et des forêts classées
- Tableau 1.1.5 Objectif, méthodologie et résultats des enquêtes socio-économiques selon quelques expériences d'établissement de contrats de gestion communautaire locale des ressources renouvelables à Madagascar
- Tableau 1.1.6 Objectif, méthodologie et résultats d'enquêtes socio-économique selon quelques expériences d'organisations villageoises en dehors des AP et des forêts classées
- Tableau 1.1.7 Objectif, inventaire, analyse, plan d'aménagement, plan de gestion et financement selon quelques expériences de gestion locale des ressources renouvelables à Madagascar
- Tableau 1.1.8 Objectif, inventaire, analyse, schéma d'aménagement et de gestion selon quelques expériences d'organisations villageoises en dehors des AP et des forêts classées
- Tableau 1.1.9 Objectif, catégories de partenaires, engagements et annexes selon quelques expériences contractuels de gestion locale des ressources naturelles renouvelables à Madagascar
- Tableau 1.3.1 Résultats attendus dans le document présentant un plan d'aménagement et de gestion des RNR selon qu'il s'agisse d'un terroir ou d'une forêt

Liste des figures

- Figure 1.3.1 Les séquences de mise en oeuvre possibles des contrats de gestion locale des RNR au 8 novembre 1996

Liste des annexes

- Annexe 1 Procès Verbal de la Journée du 08 Novembre 1996
- Annexe 2 Loi N° 96-025
- Annexe 3 Projet de Décret Relatif aux Médiateurs Environnementaux
- Annexe 4 The Steps Of A Patrimonial Approach
- Annexe 5 Extrait du Rapport Madon sur la Formation des Intervenants
- Annexe 6 Extrait du Rapport CERG2R sur la Formation des Médiateurs
- Annexe 7 Notes Relatives au Contenu d'un Guide d'Implantation et de Fonctionnement des Contrats de Gestion Locale des RNR
- Annexe 8 Liste des Personnes Rencontrées

Acronymes

AGEX	Agence d'exécution des composantes opérationnelles
ANAE	Association Nationale d'Actions Environnementale
ANGAP	Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées
AP	Aire protégé
APN	Agent de Protection de la Nature
CARE	ONG International
CERG2R	Centre de Recherche en Gestion des Ressources Renouvelables
CFPF	Centre de Formation Professionnel en Foresterie
CI	Conservation International
CIRAD	Organisme de développement Français
CIREF	Circonscription des Eaux et Forêts
COEFOR	Projet
CRV	Comité de Réflexion Villageois
DEF	Direction des Eaux et Forêts
DD	Direction des Domaines
E&F	Eaux et Forêt
FIFATA	Association pour le progrès des Paysans
FIZABE	ONG locale les fils de Belo
GELOSE	Gestion Locale Sécurisée
JWPT:	Jersey Wildlife Pelgrin Trust
KEPEM	Knowledge and Effective Policies for Environmental Management
ONE	Office National de l'Environnement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ORGASYS	Bureau d'étude
MEC	Mutuelle d'Épargne Crédit
PAE	Programme d'Action Environnemental
PCDI	Projet de Conservation et de Développement Intégré
PDFIV	Projet de Développement Forestier Intégré du Vakinakaratra (GTZ)
PE 1	Programme Environnemental 1
PE II	Programme Environnemental 2
RN	Ressources Naturelles
SAF FJKM	ONG de l'Eglise de Jésus-Christ à Madagascar
SAVEM	Sustainable Approaches to Sustainable Environmental Management
SPEF	Service Provinciale des Eaux et Forêts
SRF	Service de Recherche Forestière
WCS	Wild Conservaty Society
USAID	United States Agency for International Development
WWF	World Wildlife Found

ZT

Zone Tampon

Remerciements

Cette étude a été rendue possible grâce à la collaboration de plusieurs personnes. Ces remerciements s'adressent aux gens de terrain qui ont accueilli et qui ont mis leur temps à la disposition des consultants, aux membres du "comité consultatif" (Maminianiana Razafindraibe et Daniel Randriamanalina du Centre de Recherche en Gestion des Ressources Renouvelables (CERG2R), Mme Florette Andriantsilavo de la Direction des Eaux et Forêts (DEF), M. Joana Razafindrakoto et M. Rasolofo Andriamahaly de l'Association Nationale des Gestion des Aires Protégées (ANGAP) et M. Levy Rakotoarison de l'Office nationale de l'Environnement (ONE), M. Rivo Ratsimbarisoa et Mme Lisa Gaylord de l'USAID) qui ont apporté leurs connaissances et leurs expériences pour orienter les travaux .

Ces remerciement s'adressent aussi au personnel de Tropical Reserch and Development (TR&D) Madagascar (M.Roger Collinson, Mme Aminah, M. Benjamin, et M. Thomas) qui ont contribué au soutien logistique. Et enfin à M. P.A. Turcotte de ORGASYS (bureau d'étude) qui a accepté de mettre à la disposition des consultants leur soutien logistique à *Belo sur Mer*.

Résumé

Les expériences sont des acquis à bien des points de vue

Les expériences qui ont été analysées (sept en relation avec les aires protégées et les forêts classées et cinq en dehors de ces zones mais en relation avec des organisations locales) constituent un acquis considérable pour assurer le transfert de gestion des RNR aux communautés locales. Ce qui se traduit en terme de ressources humaines qui ont acquis un savoir faire et une compréhension des implications et des objectifs inhérents à ce transfert. Un processus constitué d'étape, d'activités et de méthode a été rodé. Des approches pour la mise en oeuvre ont aussi été rodé.

Les enseignements acquis par rapport aux ressources humaines locales et leurs implications

La compréhension et l'enthousiasme des communautés locales se manifestent à travers des actions concrètes qui leurs permettent d'améliorer leurs conditions de vie comme c'est le cas avec les groupements villageois exploitant la même ressource. Le consensus entre les représentants qui ont des intérêts variés par rapport à la gestion des multiples Ressources Naturelles Renouvelables (RNR) d'un territoire déterminé, demande du temps pour être obtenu. Plus le débat est abstrait et plus il doit être maîtrisé par les initialisateurs. Cette maîtrise doit être vulgarisée pour être assimilée par les communautés locales. Quelques idées ont été proposées pour élaborer une stratégie de mise en oeuvre.

Les premières personnes qui s'intéressent aux propositions des initialisateurs forment l'élite et les notables des villages. Cette motivation ne signifie pas nécessairement qu'ils comprennent l'objectif et l'intérêt de ce transfert mais plutôt leurs intérêts.

Les différentes organisations locales évoluent vers l'officialisation de leurs statuts. Il y a une différence entre les organisations orientées vers l'exploitation d'une ressource comme c'est le cas avec les coopératives forestières et celles orientées vers la gestion des ressources multiples convoitées par des groupes d'intérêts variés. Les coopératives forestières représentent des travailleurs forestiers et les associations de gestion représentent les groupes d'intérêts suivants : Fokonolona, producteurs, acheteurs, Eaux et Forêts (E&F), opérateur touristique, mairie, ANGAP, etc.

Ce transfert de gestion change le rôle et le pouvoir des intervenants actuels. Les opérateurs économiques comme les exploitants forestiers sont mécontents. Il est primordiale qu'ils soient sensibilisés et impliqués dans tout le processus.

La formation des intervenants

La formation des principaux intervenants doit se programmer sur la base d'un guide qui reste à élaborer.

Les ateliers du 8 Novembre 1996

L'analyse qui a été faite a servi pour préparer des ateliers qui ont cherché à répondre aux questions des besoins en information et en formation ainsi que sur les caractéristiques inhérentes à l'organisation locale

responsable de la gestion des Ressources Naturelles Renouvelables (RNR) et sur la mise en place d'une cellule transitoire de pilotage. Un compte rendu de l'atelier est présenté à l'annexe 1.

Introduction

Les informations présentées ont été obtenues avec la collaboration du CERG2R qui a été responsable d'analyser le projet *Mananara* et qui a été largement impliqué dans l'organisation des ateliers du 8 Novembre 1996.

Ce rapport comprend deux parties. La première partie constitue l'analyse des expériences d'établissement des contrats locaux de gestion. Elle présente sous forme de tableau une synthèse des expériences analysées. Elle identifie et analyse à partir de ces tableaux et des commentaires recueillis sur le terrain, les enseignements acquis, les étapes et les méthodologies utilisées, les réactions des communautés, les textes utilisés, les contraintes et les processus, approches et outils utilisés et à utiliser.

La deuxième partie identifie les besoins de formation pour les intervenants concernés.

L'analyse qui a été faite a servi pour préparer des ateliers qui ont cherché à répondre aux questions des besoins en information et en formation ainsi que sur les caractéristiques inhérentes à l'organisation locale responsable de la gestion des Ressources Naturelles Renouvelables (RNR) et sur la mise en place d'une cellule transitoire de pilotage. Un compte rendu de l'atelier est présenté à l'annexe 1.

1.0 Analyse des expériences relatives à l'établissement des contrats de gestion communautaire des ressources naturelles renouvelables

Un premier consensus a été établi pour faire l'analyse de 6 expériences différentes qui ont été réalisées durant le Programme Environnementale 1 (PE1) et dans lesquelles les populations locales ont été impliquées. Les expériences choisies ont été celles entreprises dans les Aires Protégées (AP) actuelles et futures d'*Ankarana*, de *Zahamena*, de *Mananara* et de *Belo sur Mer*. A cela s'ajoute les expériences entreprises dans les forêts classées d'*Ankeniheny* et de *Bongolava* ou *Andavakoera*.

En ce qui concerne *Bongolava* et *Andavakoera* il n'y a pas eu de visite sur le terrain. Des plans d'aménagement ont été rédigés mais leur exécution n'a pas encore commencé. L'analyse a été faite sur la base des documents qui ont servi à la rédaction des plans d'aménagement. Une autre expérience a été ajoutée à savoir celle de *Baie de Baly*.

Une première analyse des expériences indique l'importance et la différence de l'organisation civile qui sera le partenaire contractuel (*Fokonolona*/Coopérative/Association). Il est important de rappeler que cette organisation aura pour but d'établir et d'appliquer les règles régissant l'accès, le contrôle et l'utilisation des RNR. A ce titre il a été proposé d'analyser d'autres expériences relatives à la gestion des ressources naturelles qui ont fait intervenir des organisations villageoises et qui ont été initiées par les organismes suivants : ANAE, SAF FJKM, FIFATA, CFPF, SAFCO et PCDI de *Zahamena*).

L'analyse des expériences a pour but de monter un bilan des leçons positives et négatives, d'identifier les différentes étapes et d'analyser les différentes méthodologies, d'analyser les réactions des communautés aux différentes approches, d'identifier les différents textes qui vont servir de cadre pour toutes les étapes de négociation, d'identifier les contraintes et enfin de tirer des leçons en terme de processus, d'approche et des outils.

Pour faciliter l'analyse et de faire ressortir les évidences, les expériences sont présentées dans la première partie du rapport. Un échantillonnage de personnes qui ont été impliquées dans ces expériences ont été rencontrés afin qu'ils expriment leurs points de vue sur ce qui a été fait, permettant ainsi d'enrichir l'analyse.

1.1 Présentation des expériences

Les différentes expériences sont présentées et décrites à deux niveaux de détail : la globalité et les sous-étapes. Chaque thème de présentation fait une distinction entre les expériences menées dans les AP et les forêts classées et celles menées en dehors des AP.

Les expériences qui ont été analysées sont présentées dans un premier temps dans leur globalité en tenant compte des objectifs, de l'approche et du processus. Le tableau 1.1.1 présente les expériences menées dans les AP et les forêts classées et le tableau 1.1.2 présente celles menées en dehors des AP.

Ces expériences ont au niveau du processus des points communs qui se rapportent au vocabulaire ou sous-étapes suivantes: information, enquête socio-économique, inventaire des ressources, plan d'aménagement, identification d'une organisation villageoise, négociation et contrat.

Chaque expérience est ainsi présentée, selon le fait qu'elle a été menée dans une AP et une forêt classée ou en dehors, à ce niveau de détail sous forme de tableau en relation avec ces thèmes ou vocabulaire spécifiques. Les tableaux 1.1.3 et 1.1.4 présentent les expériences en fonction du thème "Type d'organisation villageoise impliqué dans la gestion." Les tableaux 1.1.5 et 1.1.6 présentent les expériences en fonction du thème "Enquêtes socio-économiques." Les tableaux 1.1.7 et 1.1.8 présentent les expériences en fonction du thème "Plan d'aménagement et de gestion." Et les tableaux 1.1.9 et 1.1.10 présentent les expériences en fonction du thème "Convention de co-gestion des Ressources Naturelles Renouvelables (RNR)."

1.2 Bilan des leçons positives et négatives

Ce bilan fait ressortir les leçons positives et négatives qui se dégagent à partir des expériences qui ont été analysées. Il s'agit du premier exercice dans ce sens. Il reflète les commentaires recueillies auprès des intervenants rencontrés durant cette mission et l'analyse effectuée par les consultants. Ce bilan est à la base des leçons à tirer en terme de processus, approche et outils présentées dans la section 1.7. Ce bilan est présenté en regroupement les leçons, qu'elles soient positives ou négatives, sous des thèmes qui se rattachent à l'établissement des contrats de gestion.

Suivi

Les expériences de *Zahamena* et d'*Ankarana* n'ont pas été suivies suite aux missions qui ont été effectuées respectivement en juin 1995 et en mai 1996 (tableaux 1.1.7 et 1.1.9). Les rapports de missions ont été diffusés aux opérateurs World Wildlife Fund (WWF) et Conservation International (CI) par l'initialisateur l'Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées (ANGAP) mais la suite des travaux à entreprendre se fait attendre. Les raisons qui ont motivé cette inaction sont probablement nombreuses mais il faut retenir que les opérateurs ont réagi en laissant croire que ce n'était pas leur priorité et que l'ANGAP n'a pas imposé un suivi.

En général, en ce qui concerne toutes les expériences, les effets négatifs dans les réalisations d'action en matière de gestion communautaire sont engendrés par l'approbation tardive des financements et par les manoeuvres politiques. Ces contraintes, indépendamment des agents de terrain, suscitent le doute et les rumeurs chez la population.

Compréhension du processus par les initialisateurs et de leurs collaborateurs

Il y eut pour l'ensemble des expériences, confusion entre les services techniques qui doivent être impliqués. Cette confusion s'explique par les impératifs liés à l'utilisation des ressources à Madagascar. Les forêts, les jachères, le tavy et l'élevage sont souvent sous la responsabilité du service des Eaux et Forêts (E&F) alors qu'il existe des services responsables de l'agriculture et de l'élevage. Les terrains sont domaniaux et "privée"

de fait et compte tenu de la nécessité de la sécurisation foncière il y a eu l'implication du service des domaines.

Toutefois, les objectifs de cette démarche commencent à être mieux saisis. Il s'agit de négocier avec les populations, par un transfert de gestion contracté sur un territoire donné contenant des ressources précises, les règles d'interventions en milieu agricole et forestier qui protègent l'environnement naturel et qui minimisent les impacts négatifs.

Il y a également une meilleure compréhension des implications que sous-entend le transfert de gestion. Il doit y avoir un suivi et un appui qui se traduit par la mise en place d'une organisation villageoise financièrement viable et durable et des programmes de formation et d'assistance technique. A ce sujet les contrats de *Ankeniheny*, *Baie de Baly*, *Andovihana*, *Sahafary* et *Manjakatampo* ont prévus ce genre d'appui comme engagements (tableaux 1.1.9 et 1.1.10).

La loi sur la gestion communautaire locale des Ressources Naturelles Renouvelables (RNR) commence à circuler et à être compris par les intervenants.

Les expériences ont permis de mieux définir le rôle du service des E&F et la délégation du pouvoir pour la signature d'un contrat de gestion a été amorcée et fait foi de jurisprudence (*Ankeniheny*, *Baie de baly*, *Andovihana*)

La collaboration dont a fait preuve le personnel des services techniques est remarquable (surtout E&F et la Direction des Domaines).

La compréhension du transfert de gestion par les utilisateurs des RNR

Les villageois d'*Ankeniheny* n'ont pas compris l'objet du projet au moment des premières enquêtes. Pour eux il s'agissait de leur interdire de faire le tavy. La compréhension du projet d'aménagement dans la zone d'*Ankeniheny* par les villageois se fait donc au fur et à mesure de la réalisation des activités. À *Belo sur Mer*, il a été remarqué aussi, malgré l'utilisation de la démarche patrimoniale, que les villageois rencontrés dans 2 villages n'étaient pas d'accord ou au courant de ce que leur représentant respectif avait signé, c'est à dire la reconnaissance des limites de la future AP entre autre.

Intérêts des populations et l'association locale contractuelle

L'ouverture à la négociation et à la collaboration dont a fait preuve les communautés de base sont des points positifs à soulever.

Toutefois il s'est avéré un risque d'établir une convention de cogestion des ressources naturelles avec une "élite" ou notable qui ne représente pas la communauté de base. Cette élite utilisera cet accord dans son propre intérêt. Les interlocuteurs locaux doivent être identifiés comme ceux qui représentent la population. Les ententes conclues par les représentants et les leaders locaux ne sont pas une garantie qu'il y a consensus

chez la population. Ce qui a été remarquer à *Belo sur Mer* où des habitants n'étaient pas au courant de ce que leur représentants ont signés et de fait pas d'accord avec les limites proposées pour la nouvelle AP.

Les projets prônent dans l'ensemble que l'assistance à une communauté rurale a pour objectif d'être effective, efficace et durable sur la résolution des attentes et des intérêts des concernés. L'enquête a montré que dans les zones concernées par les projets, les ruraux attachent beaucoup d'importance à la satisfaction des besoins primaires quotidiens¹. Quelques soient les sensibilisations effectuées par l'organisme de développement, les ruraux continuent à être des prédateurs des ressources naturelles.

Malgré cela, il commence à y avoir une vision commune entre les ruraux et les agents de développement sur l'idée que le monde rural a besoin de se restructurer et de s'organiser pour avoir une force de production, contribuant d'une part à stopper la dégradation du paysage rural et d'autres part à stimuler le développement local.

L'aboutissement qui a été remarqué est une organisation paysanne dont les règles de fonctionnement (modalités d'adhésions, de prise de décisions, de contrôle, de répartition des résultats, organisation générale du travail) sont toutes définies et/ou acceptées par les membres. Dans quelques expériences (*Ankeniheny*, *Masoala*, *Manjakatampo*, Union de Groupements et les Mutuelles d'Épargne et de Crédit (MEC) à *Zahamena*, les ONG avec l'Association Nationale d'Actions Environnementales (ANAE)), les règles ont été écrites (Statut, Règlements Intérieurs) et ont fait l'objet de dépôt auprès des autorités compétentes. Dans d'autres cas (*Ampamelona et Beforona*), les initiateurs préfèrent mettre ces statuts et/ou règlements intérieurs sous leur tutelle, la déclaration officielle ne se fera qu'après l'internalisation par les membres de ces dits règlements (tableaux 1.1.3 et 1.1.4).

L'enthousiasme des communautés par rapport au concret

De façon générale il y a lieu de remarquer l'enthousiasme dont font preuves les villageois qui ont entendu parler et vue des actions concrètes sur le terrain visant une meilleur gestion des ressources. C'est un constat indéniables qu'il faut consolider. Les preuves sont là. C'est le cas avec l'ANAE, le CFPF à *Morondava* et à *Ankeniheny*. Les villageois formulent des demandes d'assistance par écrit.

Type d'intervenants impliqués

Il y a différentes tendances relatives au type d'intervenants impliqués et sur la façon de les impliquer. Ces expériences ont permis de clarifier et de comprendre la dynamique d'implication qui a été exprimée par les intervenants (tableaux 1.1.3, 1.1.4, 1.1.9 et 1.1.10).

Pour les cas de la gestion d'une forêt (territoire de l'État) il y a souvent des associations de membres ayant tous les mêmes intérêts (*Ankeniheny*, *Masoala*, *Manjakatampo*). Pour la gestion du terroir (terrain "privé")

alimentation, logement et habillement

c'est le *Fokonolona (Zahamena, Andovihana, Baie de Baly)*. Pour un plus grand territoire (territoire de l'État et terrains privés) c'est une association d'intervenants aux intérêts variés (*Ankarana, Belo sur mer*).

Les autorités politiques et civiles et les opérateurs économiques

Certaines expériences (*Baie de Baly*) ont fait intervenir de façon officielle pour la signature les maires et les préfetures et d'autres (*Ankarana et Belo sur Mer*) les opérateurs économiques et les maires concernés par le débat afin de former une association.

À *Ankarana et Belo sur Mer* l'organisation qui a été proposée est représentée par des partenaires multiples qui ont un intérêt dans la gestion des ressources et le développement économique et touristique sur un territoire précis.

A *Ankeniheny*, il n'y a pas au niveau de l'organisation un partenaire spécialisé dans la transformation ou l'écoulement de la production. La coopérative a du mal à vendre ses produits (bois d'oeuvre, bois de chauffe et charbon de bois). Cela ne signifie pas qu'il doit y avoir un industriel du bois dans la coopérative, mais cela illustre l'importance de relier les intervenants entre eux.

L'information

Tous les initiateurs oeuvrant dans le domaine de gestion communautaire ont effectué des démarches officielles auprès des autorités administratives locales (*Firaisana et Fivondronana*) afin de les informer de la création d'une structure paysanne qui deviendra le futur gestionnaire d'une ou des ressources naturelles. Cette phase semble inévitable afin d'éviter l'émergence de rumeurs malencontreuses sur les actions entreprises avec la population.

La participation partielle ou complète de la population à la gestion des ressources a donné un enthousiasme à la population. Mais ce revirement a créé des mécontentements vis-à-vis des anciens acteurs surtout les opérateurs privés qui se sont toujours appropriés, légalement ou illégalement, des ressources naturelles au dépend de la population. Chaque fois des rumeurs pour salir l'expérience en cours se propagent et entraînent des conflits. Ce fut le cas à *Ankeniheny* et il y a lieu de signaler le cas de M. Bora qui a refusé de signer l'entente à *Belo sur Mer* (note tableau 1.1.9).

Les projets sont donc obligés d'avoir des agents permanents qui puissent mettre en confiance la population. Il est ressorti une nécessité de faire des rencontres-débats mettant en présence toutes les personnes concernées (en particulier les opérateurs privés), de près ou de loin, à la gestion des ressources afin de faire ressortir les solutions afférentes.

Il est donc nécessaire de dissocier dans la complémentarité la place et le rôle respectif des différents acteurs engagés dans la gestion du terroir tout en mettant en exergue le rôle qui devrait revenir aux premiers concernés, à savoir la population.

Le manque de communication entre les différents acteurs (initiateurs, bailleurs de fonds, population et opérateurs privés) et l'absence de clarification de l'objectif du projet font partie des problèmes majeurs dans l'établissement d'une gestion communautaire.

L'ensemble des expériences ont toutes été très mal médiatisées, rien dans les journaux et rien à la radio. Ces expériences d'intérêt public ont davantage à être médiatisées le plus localement possible afin d'informer par les moyens disponibles, les personnes concernées.

Éléments à considérer et méthodes d'enquête

Les enquêtes socio-économiques

Les enquêtes socio-économiques qui ont été effectuées ont permis d'identifier un éventail d'éléments à considérer et de méthodes à utiliser (tableau 1.1.5).

L'expérience d'*Ankeniheny* a le mérite d'avoir tenu compte dans son plan d'enquête de relever les permis de coupe et les projets antécédents réalisés dans la région concernée ainsi que d'avoir effectué une étude de marché pour les produits ligneux.

Les expériences de *Zahamena* et de *Baie de Baly* ont analysé le système de gouvernance, de gestion et d'exploitation des ressources et ont proposé d'identifier des conditions favorables et des facteurs à risques inhérentes à l'élaboration et à l'exécution d'un contrat. A ce titre elles ont identifié les attributs économiques des ressources utilisées, les attributs des règles et des institutions, les attributs de la communauté, les stratégies adoptées par les utilisateurs des RNR et évaluer le système local de gestion des RNR.

Les enquêtes à *Ankeniheny*, à *Zahamena* et à *Baie de Baly* n'ont pas permis de faire des constats sur les expériences contractuelles et sur la capacité de gestion d'une organisation. Le sujet a été abordé à *Ankarana*.

L'expérience d'*Ankarana* a proposé de décrire la perception des villageois face à l'administration et à l'autorité traditionnelle.

A *Belo sur Mer*, la présence du Centre de Formation Professionnelle en Foresterie (CFPF) et des projets SAFCO et PACOM a joué un rôle important au niveau de la sensibilisation des communautés de base. Des conventions de gestion ont déjà été signées entre le *Fonkotany*, les représentants villageois et la Circonscription des Eaux et Forêts (CIREF). Ces informations n'ont pas été mentionnées dans les rapports socio économiques.

Expérience des techniciens dans l'élaboration des plans d'aménagement

Les techniciens malgaches qui ont participé à ces expériences étaient soit mal informés ou ne pouvaient visualiser la finalité dans laquelle ils étaient impliqués par manque d'expériences au niveau technique. Les descentes sur le terrain comme ce fut le cas à *Zahamena* et à *Baie de Baly* ont été plus ou moins mal préparées. Les outils de travail disponibles à Madagascar et essentiels à la planification de l'aménagement

du territoire étudié ont trop souvent été oubliés ... au bureau (photos aériennes, cartes topo, carte de travail, GPS, boussole, règle etc.)

Approche et négociation

Différentes approches ont été expérimentées et dans certain cas, le transfert de la gestion des RNR au niveau des villageois est une réalité, des contrats ont été signés. A ce sujet il suffit de citer les expériences analysées durant cette mission telles que les forêts de *Ankeniheny*, *Andovihana*, *Sahafary*, *Manjakatombo* et les terroirs de *Maroleo* et d'*Ankaboky* à *Baie de Baly*, (tableaux 1.1.9 et 1.1.10).

Il y a eu également une évolution au niveau de l'implication des populations. Il y a lieu de remarquer que l'expérience d'*Ankeniheny* a été conçue dans le contexte d'une approche directionnelle. Il s'agit d'un projet d'aménagement intégré, complètement initié par la Direction des Eaux et Forêts (DEF) et dans laquelle était prévue la participation des habitants au niveau de l'information et de la réalisation de l'aménagement d'une forêt classée et de ses zones périphériques par les individus intéressés et motivés. Le plan d'aménagement de la forêt a été conçu à des fins de production de bois d'oeuvre et de chauffe. L'aménagement des zones périphériques est destiné à des fins agricoles.

D'autres expériences (*Zahamena*, *Baie de Baly*) ont été conçues dans le contexte de l'information et de la négociation avec le *Fokonolona* de la gestion des ressources à un endroit précis, sur une zone déterminée, c'est-à-dire sur un terroir villageois.

Les expériences d'*Ankarana*, et de *Belo sur Mer* ont été conçues dans le contexte de l'information et de la négociation de la gestion avec des représentants aux intérêts variés, des ressources à un endroit précis, sur une zone déterminée, c'est-à-dire sur la périphérie d'une AP.

Les expériences de *Zahamena* et d'*Ankarana* ont, à toute fin pratique, amorcé la phase de négociation sans avoir établi un plan d'aménagement et de gestion et encore moins un contrat (tableaux 1.1.7 et 1.1.9).

L'expérience d'*Ankeniheny* compte une coopérative de bûcherons qui a son statut légal et qui est en activité depuis avril 1996. L'expérience à *Baie de Baly* a deux contrats pour les terroirs de *Maroleo* et d'*Ankaboky* décrivant les engagements des parties et qui prévoient la réalisation et la mise en oeuvre d'un plan d'aménagement et de gestion (tableau 1.1.9).

Les expériences de *Belo sur Mer* et de *Mananara* ont été menées dans le contexte de la négociation basée sur une méthodologie qu'on appelle démarche patrimoniale. À *Belo sur Mer* il y a une reconnaissance des limites de la future AP par l'intermédiaire d'une carte signée par les représentants des villages périphériques dont les terroirs sont juxtaposés.

La démarche patrimoniale constitue une approche de conscientisation et de négociation en voie d'élaboration et d'expérimentation.

Les grandes différences relatives à ces diverses expériences résident dans les moyens et les méthodes mis en oeuvre dans l'application des actions. Les initiateurs sont tous convaincus de posséder la meilleure approche en gestion communautaire. Chacun semble se cantonner dans son champ d'opération. Le manque de coordination entre les différents projets entraîne des conflits surtout dans le cas où deux opérateurs travaillent dans le même terroir ou même territoire. Cela a été remarqué à *Ankeniheny*, à *Belo sur Mer*, à *Zahamena* et à *Ankarana*.

Formation des intervenants

Certaines des expériences analysées ont déjà amorcé une collaboration qui va au delà d'un contrat. Des formations ont été organisées à *Ankeniheny* avec la coopérative et à *Belo sur Mer* avec le *Fonkotany* et la commune.

Des formations relatives au charbonnage, au bûcheronnage et à l'administration sont très appréciées et valorisantes pour les membres. La coopérative qui est reconnue officiellement par l'Etat donne aussi à ses membres un outil moderne de développement et de négociation.

A *Belo sur Mer* le service des E&F et le CFPF ont organisé une formation pour les responsables de la commune. Cela s'imposait puisque cette nouvelle entité doit intervenir en ce qui a trait à des contrats de gestion forestière, conclus antérieurement à l'établissement des communes, entre l'État et un village de la commune. Cette formation portait sur les thèmes suivants: législation forestière, droits et obligations, gestion locale.

Les facteurs temps, ressources humaines et financières et les enjeux

À *Ankeniheny*, l'élaboration du document de projet pour une forêt classée a nécessité 3 mois de travail avec un équipe de 6 consultants.

Les expériences de *Zahamena* et *Baie de Baly* pour des terroirs villageois ont nécessité la participation de deux ou trois consultants pendant 2 mois mais qui avaient accès à des études socio-économiques et à l'expertise du personnel des Projets de Conservation et de Développement Intégré (PCDI).

L'expérience d'*Ankarana* pour la zone périphérique de l'AP a nécessité 2 semaines afin d'établir et de planifier avec les futurs responsables du contrat de gestion les actions à entreprendre pour arriver à conclure une entente.

L'expérience de *Belo sur Mer* visant à négocier une AP et d'élaborer un PCDI a nécessité des moyens considérables soit une dizaine de consultants ponctuels et trois ou quatre à plein temps et qui travailleront 1 an sur le dossier.

1.3 Les étapes et les différentes méthodologies utilisées

Cette section a pour but d'identifier les différentes étapes et d'analyser les différentes méthodologies qui ont été utilisées dans les expériences présentées dans les tableaux de la section 1.1.

Les tableaux 1.1.1 et 1.1.2 de la section 1.1 présentent les différents étapes des processus qui ont été expérimentés et qui peuvent être ainsi résumés: information et enquêtes socio-économique, identification et appui à l'organisation locale responsable du contrat de gestion, rédaction d'un plan d'aménagement et de gestion et enfin, établissement du contrat de gestion. Les autres tableaux de la section 1.1 présentent les différentes méthodologies utilisées pour chacune des étapes des processus.

Dans cette section, chaque étape du processus est décrite sommairement de façon à présenter un résumé d'une méthodologie commune. En guise de conclusion, les aspects positifs et les contraintes qui ont été observées sont présentés pour chaque étape ainsi que des recommandations.

Il y a lieu d'informer le lecteur que le processus a été divisé en quatre étapes qui peuvent être intégrées dans le schéma des séquences GELOSE du rapport Madon (Figure 1.3.1) :

Etape 1: L'information et les enquêtes socio-économique

Etape 2: Identification et appui à l'organisation locale responsable du contrat de gestion

Etape 3: Plan d'aménagement et de gestion

Etape 4: Convention de cogestion des RNR

LES SÉQUENCES DE MISE EN OEUVRE POSSIBLES
DES CONTRATS DE GESTION LOCALE DES RNR
AU 8 NOVEMBRE 1996

Adaptation des séquences GELOSE du rapport Madon

PRÉALABLES: CAPITALISER LES ACQUIS

1. Identification des zones et des responsables de la sensibilisation-information, de la médiation, et de l'expertise technique.
2. Mise en place d'une cellule transitoire de pilotage dotée des ressources humaines pour la formation et la supervision/consultation médiation environnamentale et de l'expertise technique.

GRANDS THÈMES DES SÉQUENCES

INITIALISATION DE LA DÉMARCHE

Sensibilisation et information par les gens du terrain

Ex: Equipe des PCDI, CFPF, KEPEM/DEF etc.

ENREGISTREMENT D'UNE REQUÊTE

Formulation simple avec au moins deux acteurs intéressés par la même ressource sur un territoire précis et dépôt à la commune pour affichage et enregistrement/
association des autres acteurs/accord de la commune

Ex: Comité de gestion d'une forêt et un acheteur

LANCEMENT DU PROCESSUS

Mise en oeuvre de la démarche patrimoniale
et faire intervenir autant que possible les gens déjà sur le terrain.

Prise de contact entre tous les partenaires, élaboration d'un programme et d'un comité de travail représentant les acteurs, identification des besoins d'études techniques préliminaire, réalisation des études, évaluation des RNR en cause

DÉFINITION DES GRANDES LIGNES DU CONTRAT

Objectif à long terme, scénario, modalités d'accès et d'exploitation des RNR, choix de la structure locale de gestion, évaluation des outils économiques de gestion, présentation du dossier de constitution selon les règles actuelles, lancement de l'inventaire foncier individuel, études techniques complémentaires

RITUALISATION DU CONTRAT DE GESTION

Figure 1.3.1 Séquences de mise en oeuvre des contrats de gestion à partir des acquis.

1.3.1 Étape 1 ou préliminaire: L'information et les enquêtes socio-économique

Cette étape est décrite en fonction des informations présentées dans les tableaux 1.1.5 et 1.1.6 de la section 1.1.

La préparation

En ce qui a trait à l'étape 1, elle est toujours amorcée par une planification du travail à effectuer. Cette planification trace le programme d'activité qui commence par le recueil des documents qui sont disponibles par rapport au territoire concerné et par la préparation d'une carte. Une fois le programme établi et en particulier celui du terrain, il y a lieu d'évaluer la logistique qui sera nécessaire.

L'information

L'information qui a trait au contexte, aux objectifs et aux activités inhérentes aux expériences analysées a été diffusées auprès des intéressés: service des E&F, autorités et population cible.

Les services techniques et les autorités ont été informés par l'intermédiaire d'une lettre et d'une rencontre personnalisée. La population cible a été informé par les initialisateurs du désir d'organiser une rencontre et les habitants ont convoqué une rencontre selon leur agenda. L'information et les enquêtes socio-économiques ont été réalisés dans la même période, c'est-à-dire durant la descente terrain.

Les enquêtes socio-économiques

Les enquêtes socio-économiques qui ont été effectuées dans les expériences analysées n'ont pas toutes présentées les mêmes informations. Cela s'explique en partie par la différence entre les objectifs des expériences. Elles ont tout de même un objectif commun qui est de connaître la dynamique socio-économique afin d'apporter un appui externe pour améliorer le niveau de vie et la gestion des RNR. En résumé elles décrivent trois aspects à savoir le milieu physique, le milieu social et le contexte économique.

La description du milieu physique a présenté les mêmes informations à savoir: la pédologie, la géologie, la climatologie et l'occupation du sol.

La description du milieu social a présenté des informations différentes sauf pour les données démographiques et les cartes de localisation des villages qui ont été présentées dans presque tout les cas. Les résultats les plus articulés ont identifié les attributs économiques des ressources utilisées, les attributs des règles et des institutions, les attributs de la communauté, les stratégies adoptées par les utilisateurs des RNR et évaluer le système local de gestion des RNR. Cette analyse a permis d'énumérer des conditions favorables et des facteurs à risque pour l'établissement d'un contrat de gestion. Un autre résultat intéressant est la cartographie des influences et des relations entre les villages. De plus l'historique des antécédents contractuels a été présentée ainsi que la perception des populations face aux autorités et aux projets.

La démarche patrimoniale réalisée à *Belo sur Mer et Mananara* a proposé des débats autour des thèmes suivants: Gestion actuelle des ressources, Evolution considérée comme la plus probable, Acceptabilité écologique, économique et sociale des tendances actuelles, Ce que les villageois souhaitent idéalement laisser à leurs enfants comme attributs du cadre de vie et de l'environnement. Et des discussions sur les éléments constitutifs d'un futur souhaitable: Débats et discussions sur le long terme à partir des contraintes et des aspirations des populations locales en matière de gestion des ressources et leurs suggestions concernant leurs stratégies de développement.

La description du contexte économique a présenté les mêmes informations à savoir: les activités économiques, la cartographie des flux d'échanges, les paramètres économiques tels que les revenus, les marchés, les contraintes et potentiels et les aspirations des utilisateurs des RNR. Certaines études ont présenté les relevés des permis de coupe délivrés par les autorités ainsi que les projets en cours ou déjà réalisés et des études de marché.

La restitution

Finallement ce sont les responsables des enquêtes socio-économiques qui ont eu la responsabilité de restituer les diagnostics.

Conclusion: Les aspects positifs et les contraintes

En général l'aspect le plus positif est le savoir faire qui se dégage avec les expériences et la principale contrainte est le manque de communication et d'échange d'information permettant de mettre en valeur ce savoir faire.

L'information et les enquêtes n'ont pas toutes été menées de la même façon parce que les résultats attendus n'étaient pas les mêmes.

L'information à véhiculer plus ou moins bien articulée

Il y eut pour l'ensemble des expériences, confusion entre les services techniques qui doivent être impliqués. Cette confusion s'explique par les impératifs liés à l'utilisation des ressources à Madagascar. Les forêts, les jachères, le tavy et l'élevage sont souvent sous la responsabilité du service des Eaux et Forêts (E&F) alors qu'il existe des services responsables de l'agriculture et de l'élevage. Les terrains sont domaniaux et "privée" de fait et compte tenu de la nécessité de la sécurisation foncière il y a eu l'implication du service des domaines.

La perception globale de l'objectif n'a pas toujours été bien saisie par les inialisateurs et par les destinataires. Toutefois, les objectifs de cette démarche commencent à être mieux saisis. Il s'agit de négocier avec les populations, par un transfert de gestion contracté sur un territoire donné contenant des ressources précises, les règles d'interventions en milieu agricole et forestier qui protègent l'environnement naturel et qui minimisent les impacts négatifs.

Tous les initiateurs oeuvrant dans le domaine de gestion communautaire ont effectué des démarches officielles auprès des autorités administratives locales (*Firaisana et Fivondronana*) afin de les informer de la création d'une structure paysanne qui deviendra le futur gestionnaire d'une ou des ressources naturelles. Cette phase semble inévitable afin d'éviter l'émergence de rumeurs malencontreuses sur les actions entreprises avec la population.

L'ensemble des expériences ont toutes été très mal médiatisées, rien dans les journaux et rien à la radio.

Des thèmes pour les enquêtes ont été identifiés

L'idée de faire le relevé des permis de coupe et des projets antécédents réalisés dans la région concernée ainsi que d'effectuer une étude de marché pour les produits ligneux est un exemple à suivre et à adapter selon les circonstances.

Faire l'analyse du système de gouvernance, de gestion et d'exploitation des ressources permet d'identifier des conditions favorables et des facteurs à risques inhérentes à l'élaboration et à l'exécution d'un contrat. A ce titre les attributs économiques des ressources utilisées, les attributs des règles et des institutions, les attributs de la communauté et les stratégies adoptées par les utilisateurs des RNR constituent des thèmes à retenir afin d'évaluer le système local de gestion des RNR.

Faire des constats sur les expériences contractuelles et sur la capacité de gestion d'une organisation et décrire la perception des villageois face à l'administration et à l'autorité traditionnelle sont aussi des thèmes importants à tenir compte durant les études.

La démarche patrimoniale s'articule aussi autour de plusieurs thèmes qui permettent d'enrichir les discussions et les débats. Elle peut servir pour recueillir des informations et pour faire prendre conscience aux utilisateurs des RNR, des problèmes de gestion actuelle et future.

Recommandations

L'information

Il est nécessaire de mettre par écrit l'objectif et les détails de la démarche et des études. Une correspondance entre les initiateurs et les bénéficiaires ainsi qu'un compte rendu écrit doivent être maintenus tout au long du processus.

Ces expériences d'intérêt public ont avantage à être médiatisées le plus localement possible afin d'informer par les moyens disponibles, les personnes concernées.

D'autres activités d'information sont également possible comme le fait l'ANAE dans les foires agricoles en distribuant des dépliants et en discutant avec des personnes rencontrées.

L'information doit aussi être cibler et répondre aux questions: à qui, comment et quels messages. Les opérateurs économiques doivent être informés au même titre que les communautés de base et les communes. Il faudra préciser les possibilités de gestion de certaines AP de catégorie C par des contrats de gestion locaux. D'autres particularités devront être émises en ce qui concerne les superficies forestières etc.

Enquête socio-économique

La méthodologie acquise telle que présentée dans la section 1.3.1 doit être "institutionnalisée". Les informations recueillies doivent être utilisées pour faciliter la négociation et la prise de conscience des populations dans la démarche patrimoniale.

La démarche patrimoniale

La démarche patrimoniale est à la fois une approche et un outil dans la mesure où elle est structurée permettant d'aborder de façon systématique des thèmes de discussions selon une séquence précise. Elle doit s'intégrer dans le processus après l'étape de l'information.

1.3.2 Étape 2: Identification et appui à l'organisation locale responsable du contrat de gestion

Cette étape est décrite en fonction des informations présentées dans les tableaux 1.1.3 et 1.1.4 de la section 1.1.

En général l'organisation locale a été formée suite à une invitation faite par les initialisateurs auprès des personnes intéressées. Une distinction est à faire entre une organisation locale de production et une organisation de gestion. Les cas de *Masoala* et *Ankeniheny* présentent des organisations de "production" qui gère une forêt. La gestion se traduit par exploitation et l'aménagement de la forêt et par la gestion des affaires de l'organisation (personnel, travaux, finance etc.). Les cas d'*Ankarana* et de *Belo sur Mer* présentent une organisation de gestion représentée par une association de représentants aux intérêts variés par rapport aux ressources à gérer dans le territoire qui les concerne.

Différentes formations ont été organisées au point de vue technique et administratif (charbonnage, bûcheronnage, administration, législation forestière, droits et obligations, gestion locale)

La dénomination des organisations villageoises responsable de la gestion des RNR est multiple allant du *Fokonolona*, association, groupements villageois, coopérative. Le *Fokonolona* n'est reconnu qu'auprès de l'Institution traditionnelle tandis que les autres organisations envisagent ou se sont officialisées auprès des autorités compétentes par le biais de l'Ordonnance No 60-133.

Les expériences d'*Ankeniheny* et d'*Ampamelonana*, sont nées d'une volonté locale d'un groupe cible, et ont évolué d'une assistance dirigée des agents de terrain à un objectif d'association d'actif type coopérative capitaliste. Dans les autres expériences, les initiateurs tatonnent encore sur le choix du type de modèle de

structure associative à prendre. Mais l'analyse du statut démontre nettement une tendance vers les "périscoopérative"¹².

En résumé, cette étape se matérialise par la succession des activités suivantes: Sensibilisation - Formation sur la gestion d'une organisation - Assemblée de constitution - Officialisation du dossier de constitution - Appui administratif et technique.

Conclusion: Les aspects positifs et les contraintes

Le type d'organisation et les objectifs ont été précisés valorisés

L'aspect positif le plus important est qu'il y a maintenant des figures de cas qui permettent de faire la différence entre une organisation d'exploitation des ressources et une organisation de gestion.

La coopérative qui est reconnue officiellement par l'Etat donne aussi à ses membres un outil moderne de développement et de négociation.

Statut juridique des organisations limité

Les organisations sont confrontées au point de vue juridique. Les seules organisations qui s'officialisent sont obligées de se conformer à l'ordonnance 60-133 du 3 octobre 1960. Un vide d'armature juridique se fait graduellement sentir.

Un projet de loi sur les coopératives agricoles type capitaliste est en attente. Mais il semblerait que les responsables malgaches donnent encore une image négative du coopérative, préjugé issue de l'échec des coopératives socialistes.

Pour le moment, les organisations paysannes officielles se sont enregistrées en vertu de l'ordonnance No 60-133 du 3 Octobre 1960. Mais malgré, l'existence de ce texte juridique, il y a des obstacles administratifs à l'enregistrement du Statut et Règlement Intérieur.

Il s'avère que pour l'année 1996 (Janvier-Septembre), il n'y a aucun arrêté de classement enregistré dans le Journal Officiel de Madagascar. Les seuls inscrits sont des associations étrangères.

Appui externe et financement des organisations une obligation

Le développement et la durabilité des ces organisations nécessitent un appui externe et un autofinancement interne.

Organisation où les activités économiques ne figurent pas parmi les objectifs principaux mais existent cependant d'une manière négligeable

La participation des bénéficiaires à évaluer

L'ouverture à la négociation et à la collaboration dont a fait preuve les communautés de base sont des points positifs à soulever.

Toutefois il s'est avéré un risque d'établir une convention de cogestion des ressources naturelles avec une "élite" ou notable qui ne représente pas la communauté de base. Cette élite utilisera cet accord dans son propre intérêt. Il a été remarqué que la grande majorité de la population s'intègre dans une organisation que s'il y voit un intérêt généralement pécunier. Les agents de développement remarquent que les premiers à s'intégrer dans l'organisation sont les personnes influentes de la communauté tels que les groupes de notables villageois et les commerçants. Ces derniers veulent institutionnaliser leur pouvoir par le biais de l'organisation et accéder ainsi au pouvoir économique.

La participation partielle ou complète de la population à la gestion des ressources a donné un enthousiasme à la population. Mais ce revirement a créé des mécontentements vis-à-vis des anciens acteurs surtout les opérateurs privés qui se sont toujours appropriés, légalement ou illégalement, des ressources naturelles au dépend de la population. Chaque fois des rumeurs pour salir l'expérience en cours se propagent et entraînent des conflits. Ce fut le cas à *Ankeniheny* et il y a lieu de signaler le cas de M. Bora qui a refusé de signer l'entente à *Belo sur Mer* (note tableau 1.1.9).

La formation nécessite des ressources externes

Certains projets ont des thèmes et des expériences au niveau de la formation qui constitue un acquis. Toutefois elles se font encore par le biais d'un organisme extérieur.

Recommandations

Type d'organisation locale de gestion et sélection des meilleurs représentants

L'idée de base de la gestion communautaire des ressources renouvelables est universellement reconnue comme la recherche d'une solution au sein des paysans. Les initiateurs sentent que la première motivation des locaux est l'intérêt pécunier qu'ils pourraient tirer de l'exploitation légale et améliorée des ressources naturelles comme c'est le cas avec les groupements et les coopératives.

Les interlocuteurs locaux doivent être identifiés comme ceux qui représentent la population. Les ententes conclues par les représentants et les leaders locaux ne sont pas une garantie qu'il y a consensus chez la population. Ce qui a été remarqué à *Belo sur Mer* où des habitants n'étaient pas au courant de ce que leur représentants ont signés et de fait pas d'accord avec les limites proposées pour la nouvelle AP.

L'analyse des expériences fait ressortir que l'aide aux communautés rurales s'oriente sur l'idée de mettre en place une institution efficace qui leur offrira l'opportunité de s'organiser et se défendre par rapport aux contraintes locales et externes. Cette organisation est définie comme gestionnaire des ressources naturelles comme c'est le cas avec les associations de représentants aux intérêts variés.

Tous les partenaires de la communauté de base devront participer à la consolidation de l'association locale et ainsi favoriser l'élection des meilleurs dirigeants. L'objectif de ces partenaires doit être de donner les moyens afin, qu'à terme, l'association participe activement au développement de sa localité.

Il faut donc distinguer les organisations "d'exploitation" et celles de "gestion". Les organisations d'exploitation ont été identifiées comme les groupements, les coopératives et les exploitants forestiers. Les organisations de gestion du territoire ont été identifiées comme des associations locales représentant les groupes d'intérêts différents face aux ressources concernées. Il s'agit selon le cas des représentants des institutions suivantes: *Fokonolona*, E&F, mairie, organisation d'exploitation ou de production de RNR, industriel ou acheteur des RNR, opérateur touristique, ANGAP, etc.

Il faut faire en sorte que l'organisation soit reconnue juridiquement.

La formation

Tout ce qui est discussion technique et concept en matière de responsabilisation dans la gestion des ressources demeure abstrait. La compréhension de ce nouveau rôle et la prise de conscience sur l'importance de mieux gérer et d'exploiter les ressources nécessite d'être suivi d'actions concrètes. Il s'agit de former ou même d'éduquer des paysans, ce que chacun le sait, se fait en répétant sans cesse le même message fondamental et en donnant des exemples concrets.

Des formations relatives au charbonnage, au bûcheronnage, à l'administration, à législation forestière (droits et obligations) et à la gestion locale sont très appréciées et valorisantes pour les membres.

Il faut résoudre la question des limites des subventions au point de vue de l'appui et des formations. Pour les organisations paysannes encore sous suivi d'un organisme, il faudrait prévoir son autonomie, de gestion et de fonctionnement, l'organisme extérieur assurera uniquement le suivi de l'application du plan de gestion. Il faut adapter le système de l'ANAE.

1.3.3 Étape 3: Plan d'aménagement et de gestion

Cette étape est décrite en fonction des informations présentées dans les tableaux 1.1.7 et 1.1.8 de la section 1.1.

Les plans d'aménagement et de gestion ont été conçus soit pour un terroir ou pour une forêt. Il faut remarquer qu'il peut y avoir une forêt à l'intérieur d'un terroir. Dans ce cas la méthodologie utilisée pour produire un plan d'aménagement et de gestion d'une forêt peut être appliquée et adaptée selon l'importance ou la superficie de la forêt.

D'une manière générale le plan d'aménagement doit respecter les règles d'interventions en milieu agricole et forestier qui protègent l'environnement naturel et qui minimisent les impacts négatifs.

La rédaction d'un plan d'aménagement et de gestion d'un terroir ou d'une forêt nécessite la réalisation des mêmes activités mais qui auront des résultats différents (tableau 1.3.1). Ces activités sont: Inventaire - Analyse - Schéma d'aménagement - Plan de gestion - Financement.

Tableau 1.3.1. Résultats attendus dans le document présentant un plan d'aménagement et de gestion des RNR selon qu'il s'agisse d'un terroir ou d'une forêt.

Activités à réaliser	Résultats Terroir	Résultats Forêt
Inventaire	Description des conditions physiques (pédologie, géologie, climatologie) et de l'utilisation des RNR (techniques et ressources utilisées et cartographie de l'occupation du sol)	Description des conditions physiques (pédologie, géologie, climatologie) et portrait écologique de la forêt (inventaire des espèces végétales et animales, production ligneuse, dynamique écologique et cartographie de l'occupation du sol)
Analyse	Etablir le degré d'efficacité et de durabilité du système d'utilisation des RNR par rapport à la protection de l'environnement. Déterminer des alternatives pour intensifier la production et énumérer les conditions favorables et les facteurs à risque pour la mise en oeuvre de ces alternatives.	Evaluer les pressions sur la forêt (utilisation d'indice est un outils). Identifier les conséquences directes de la forêt sur les ressources et la population environnantes. Identifier les contraintes. Etudier les marchés locaux et extérieurs.
Schéma d'aménagement	Cartographier le zonage: Forêt (Sylvo pastorale, Préservation, Réhabilitation et Production de Bois d'oeuvre et Charbon, Agroforestière) et Agriculture (reboisement, jachère, tavy, rizière et culture de rente). Cartographier les alternatives retenues en localisant les lieux d'application.	Cartographier le zonage (Sylvo pastorale, Préservation, Réhabilitation et Production de Bois d'oeuvre et Charbon, Chasse, Touristique et Agroforestière) et les voies d'accès. Déterminer les possibilités d'exploitation par type de ressource.
Plan de gestion	Préciser comment se fera l'exploitation et l'aménagement des ressources et des infrastructures (où, quand, comment et par qui). Déterminer les besoins et la budgétisation.	Préciser comment se fera l'exploitation et l'aménagement des ressources et des infrastructures (où, quand, comment et par qui). Déterminer les besoins et la budgétisation.
Financement	Établir un programme de financement.	Établir un programme de financement.

Conclusion: Les aspects positifs et les contraintes

Les résultats attendus du plan d'aménagement et de gestion sont maintenant connus

La distinction est plus évidente maintenant entre un plan d'aménagement du territoire et le plan d'aménagement d'une forêt. Les résultats attendus et les activités à réaliser ont été expérimentés avec succès.

Des ressources humaines peu expérimentées

Les plans d'aménagement et de gestion ont été souvent élaborés par des experts étrangers afin de palier au manque d'expériences des services techniques de l'Administration. Les techniciens malgaches qui ont participé à ces expériences étaient soit mal informés ou ne pouvaient visualiser la finalité dans laquelle ils étaient impliqués par manque d'expériences au niveau technique. Les descentes sur le terrain comme ce fut le cas à *Zahamena* et à *Baie de Baly* ont été plus ou moins mal préparées. Les outils de travail disponibles à Madagascar et essentiels à la planification de l'aménagement du territoire étudié ont trop souvent été oubliés ... au bureau (photos aériennes, cartes topo, carte de travail, GPS, boussole, règle etc.)

Attitudes des utilisateurs des RNR concervatrices et terre à terre

Il est ressorti dans les enquêtes socio-économiques que le mode de fonctionnement d'une population dans un terroir a pour base la sécurisation et la survie. La persistance des *tavy* et la culture de gingembre sur le flanc des collines de *Beforona* en sont des preuves en matière de sécurisation.

Il existe alors une mémoire populaire transmise de génération en génération. Le transfert de gestion à la population doit se baser sur la sécurisation (foncière, monétaire ...) et sur la survie afin que l'application du plan de gestion soit durable.

Tout ce qui est discussion technique et concept en matière de responsabilisation dans la gestion des ressources demeure abstrait. La compréhension de ce nouveau rôle et la prise de conscience sur l'importance de mieux gérer et d'exploiter les ressources nécessite d'être suivi d'actions concrètes. Il s'agit de former ou même d'éduquer des paysans, ce que chacun le sait, se fait en répétant sans cesse le même message fondamental et en donnant des exemples concrets.

Obstacles divers au niveau local

Les agents de développement sont conscients que les enquêtes socio-économique doivent mettre en exergue les divers obstacles existants dans la zone d'action, qui empêchent les paysans d'évoluer et de s'organiser et inventorier les besoins. Les idées qui reviennent sont :

- manque d'information
- pauvreté des ressources matérielles et humaines
- manque d'infrastructures et de services élémentaires
- régime foncier injuste
- manque d'alternative
- existence de formes institutionnalisées d'oppression et d'exploitation
- insuffisance d'institution défendant sincèrement les intérêts des ruraux

Recommandations

Les ressources humaines

Il serait souhaitable d'inciter la compétence des locaux pour une question de coût. Vu l'évolution socio-politique à Madagascar, les organismes (privé ou communautaire) d'exploitation et de gestion d'une ressource seront obligés de faire appel à la compétence locale. De plus le plan d'aménagement et de gestion doit être approuvé par les premiers concernés, à savoir l'organisation locale, et certifié par un service technique.

La méthodologie de rédaction du plan d'aménagement et de gestion

La méthodologie acquise telle que présentée dans la section 1.3.3 doit être "institutionnalisée". Des expériences en ce qui a trait aux ressources maritimes restent à analyser.

De plus les expériences montrent que les règles du plan d'aménagement doivent être adaptées et élaborées suivant les besoins des acteurs.

Les considérations du plan d'aménagement et de gestion

Une ouverture de la communauté à l'extérieur doit être résolue afin de favoriser le commerce et créer ainsi des richesses. En effet, l'aménagement des ressources naturelles est une opération coûteuse, il faut que les initiateurs trouvent l'apport monétaire qui puisse financer l'application du plan d'aménagement et de gestion.

Madagascar est encore un pays fortement agraire, l'une des bases de développement et du plan d'aménagement et de gestion devrait être l'amélioration des facteurs de productions agricoles. "Aider les ruraux à consolider leur structure et à accroître la productivité du travail agricole" tel devrait être la ligne directrice de tous les acteurs de développement. Sans cette prise de conscience de la part des dirigeants et des opérateurs, la nature subira toujours l'exploitation archaïque des ruraux pauvres.

La recherche d'une solution pratique nécessite d'ajuster le plan d'aménagement aux capacités effectives de la population locale. Le plan de gestion doit réaffirmer le rôle des différents acteurs engagés dans la gestion des ressources, en particulier celui des techniciens.

Les organisations gouvernementales devront agir selon leurs compétences et selon leurs missions qui leur sont assignées, dans un souci d'efficacité et pour permettre aux paysans de savoir à qui ils doivent faire appel lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans l'exercice de leurs actions.

Une stratégie pour contrer l'individualisme et pour garantir le transfert technologique

Le concept de gestion locale des RNR sous-entend une meilleure gestion et éventuellement un plan d'aménagement et de gestion des RNR relatif à un territoire limité, régie par des règles d'accès de contrôle et d'utilisation des ressources. Elle sous-entend aussi un objectif collectif. Les utilisateurs en revanche sont individualistes. Cette discussion ou négociation avec les villageois concernés est très abstraite et ne sera

comprise qu'au profit de réalisations concrètes. Il faudra véhiculer et répéter le message à plusieurs reprises, l'aménagement d'un terroir se concrétisera en réalisant des actions cas par cas de façon à prescrire pour chaque parcelle "privée" la meilleure alternative correspondant au principe d'aménagement et de protection de l'environnement. Il faut peut être élaborer une stratégie dans ce sens. Cela peut être d'organiser le village autour d'une activité concrète comme la gestion d'une forêt communautaire ou cette organisation aura également la responsabilité de mettre en oeuvre via le transfert de technologie comme le fait l'ANAE, l'aménagement et la gestion d'une parcelle (cas par cas) respectant les principes de protection de l'environnement et aboutissant ainsi à une meilleur gestion sur l'ensemble du territoire.

1.3.4 Étape 4: Convention de cogestion des RNR

Cette étape est décrite en fonction des informations présentées dans les tableaux 1.1.9 et 1.1.10 de la section 1.1.

Les conventions de cogestion qui ont été négociées et conclues (tableaux 1.1.9 et 1.1.10) sont variées. Elles sont du type entente de collaboration pour la protection et la gestion (*Baie de Baly*, *Belo sur Mer*, *Andovihana et Manjakatombo*) et pour l'exploitation des ressources (*Ankeniheny et Masoala*). Les ententes ont été officialisées auprès des mairies. Les engagements de l'État, en plus de l'octroi des droits spécifiques et de l'obligation de consulter les intéressés, prévoient des activités de formation et de suivi.

En général les négociations n'ont pas nécessité une approche particulière mais elles étaient basées sur la satisfaction des intérêts respectifs des parties contractantes. Les règlements en vigueur ont été considérés.

Il y a des implications sous-entendues par le transfert de gestion. Il doit y avoir un suivi et un appui qui se traduit par la mise en place d'une organisation villageoise financièrement viable et durable et des programmes de formation et d'assistance technique. A ce sujet les contrats de *Ankeniheny*, *Baie de Baly*, *Andovihana*, *Sahafary et Manjakatombo* ont prévus ce genre d'appui comme engagements (tableaux 1.1.9 et 1.1.10).

Conclusion: Les aspects positifs et les contraintes

La transfert de gestion une réalité

Les expériences ont permis de mieux définir le rôle du service des E&F et la délégation du pouvoir pour la signature d'un contrat de gestion a été amorcée et fait foi de jurisprudence (*Ankeniheny*, *Baie de baly*, *Andovihana*) .

Discussion, négociation et organisation un exercice durable

La démarche gestion locale des RNR a le mérite de susciter la discussion entre les décideurs et les utilisateurs des RNR et elle favorisera par le biais d'un contrat, l'émergence d'une organisation moderne de gestion des RNR.

La crédibilité des institutions à protéger

Il faut faire attention avec cette démarche contractuelle ou les représentants villageois ont apposé leur signature. Des ententes qui restent sans suite sont souvent interprétées comme détournement de fond de la part du représentant ou du "médiateur" qui a participé à ce processus.

Recommandations

La réalisation et le suivi

Il y a, à Ankeniheny une coopérative de bûcherons qui est organisée autour d'un travail précis qui génère de nouveaux emplois et une nouvelle source de revenu. L'organisation est sélective au niveau de son travail et pour le moment offre du travail que pour les jeunes hommes forts et en santé. Les actions futures du projet prévoient toutefois des activités d'encadrement pour les ressources agricoles (voir tableau 1.1.7). L'appui au secteur agricole pourrait être initié par la coopérative de bûcherons et pas uniquement par le projet.

Contenu et annexes de la convention

Le contrat doit stipuler les engagements d'appui et les annexes, présenter les textes de loi, le plan d'aménagement, le programme d'activité d'appui, le calendrier d'activité, le budget etc.

1.4 Recommandations d'ordre général

Un processus acquis

Il y a un processus précis qui se dégage à travers ces expériences et des ressources humaines expérimentées à la mise en oeuvre des contrats de gestion. Il faut capitaliser ces acquis et produire un guide (annexe 7).

Un Comité de Pilotage et Cellule de coordination à créer

Il est aussi important de mettre en place un comité de pilotage qui pourra mettre en place le programme GELOSE et une cellule de coordination pour favoriser les échanges d'information et apporter les ressources nécessaires en terme de formation aux institutions qui ont initié des expériences car il y en aura d'autres. Il est préférable de leur apporter un appui le plus vite possible.

Satisfaire les revendications et la justice sociale

Dans la plupart des expériences, la négociation et la participation des populations se traduit par l'expression des deux parties de leurs besoins et souhaits respectifs. La GELOSE est orientée sur le foncier et la privatisation foncière alors qu'il ne s'agit pas d'une revendication des populations et de l'état. La revendication prioritaire c'est l'assistance technique et financière soutenue et à long terme. Dans certaines régions les terres sont accaparées et contrôlées par une minorité alors que la majorité se sent exclue. Le tritrage aveugle de cette état de fait risque de créer un malaise et une injustice sociale. Des balises, des politiques et des mécanismes sont à prévoir afin de mettre la GELOSE en oeuvre aspirants à une justice sociale.

Le zonage stratégique pour la mise en oeuvre

Il serait souhaitable de mettre les efforts là où il y a le plus de chances de succès, pour créer la richesse et ainsi s'assurer d'un développement progressif et durable. Une évaluation des ressources naturelles et humaines doit être faite pour garantir les chances de succès.

Les termes techniques à définir et à uniformiser

Il serait important de définir et d'uniformiser les termes du processus de gestion locale des RNR: type de zone relative aux schémas d'aménagement, termes techniques etc. Cela pourrait se faire au moment de l'élaboration d'un guide (annexe 7).

2.0 Objectifs et thèmes de formations

Les objectifs et les thèmes de formation s'adressent à toutes les personnes impliquées dans ce transfert de gestion. Elle doit avoir comme finalité de redonner confiance aux différents acteurs.

Toutefois les objectifs de formation et les besoins ne seraient être établis définitivement sans une présentation de la méthodologie et de la procédure de la démarche de contrat de gestion locale des RNR aux responsables des services techniques concernés. Ce sont eux qui exprimeront leurs besoins une fois que leurs rôles seront clairement définis. A ce sujet, il est souhaitable de faire la tournée des services régionaux pour enquêter sur le sujet de l'établissement des contrats de gestion. Il faudra que la méthodologie et le processus soient développés et présentés aux services régionaux. La tournée permettra de remplir un questionnaire préalablement établi sur les bases des expériences afin d'établir avec eux leurs besoins respectifs en communication et en formation pour la mise en oeuvre des contrats locaux de gestion des RNR.

Il est tout de même possible d'anticiper quelques grands thèmes qui seront utiles à tout le monde; services techniques, représentants locaux, et bureaux d'études. Un guide de formation détaillé doit être préparé à l'intention des bureaux d'étude et des services techniques d'ou un guide vulgarisé doit en découler et préparer à l'intention des représentants locaux. Voici les thèmes suggérés qui ont été établis à partir de cette analyse. La formation peut s'intituler "Etapas et méthodologie pour l'établissement des contrats de gestion".

Thème 1: L'information et la communication

Ce thème doit présenter les techniques de formulation de message, d'identification des groupes cibles et des moyens de communication et les éléments à considérer dans l'élaboration d'un programme d'activités. Ce thème doit être abordé de façon à permettre aux participants de produire le contenu des messages et les moyens de communication qui seront utilisés pour l'établissement des contrats. A cela doit s'ajouter de l'information sur la nouvelle attitude que doivent adopter les agents de service.

Thème 2: La législation environnementale

Ce thème doit présenter et expliquer la loi sur la gestion locale, la législation forestière et faire une revue des contrats qui ont été signés.

Thème 3: Etablissement et administration d'une organisation

Les principaux chapitres de ce thème sont: Identification des objectifs de l'organisation, principe de concertation, type de membres, leurs rôles et leurs tâches, structure administrative, assemblée générale, règlement intérieur et le DINA, communication, système comptable , étape de reconnaissance juridique, ordonnance 60-133 et projet de loi sur les ONG.

Thème 4: Transformation et utilisation des ressources

Ce thème doit présenter les techniques d'exploitation forestière et agricole, de production de charbon, de pépinière et de reboisement, l'agroforesterie et la normalisation environnementale nationale et internationale.

Thème 5: Les enquêtes socio-économique

Ce thème doit présenter et expliquer comment collecter les données qui vont décrire trois aspects à savoir le milieu physique, le milieu social et le contexte économique.

La description du milieu physique: Pédologie, géologie, climatologie et occupation du sol.

La description du milieu social: Données démographiques, cartes de localisation des villages, attributs économiques des ressources utilisées, attributs des règles et des institutions, attributs de la communauté, stratégies adoptées par les utilisateurs des RNR, évaluation du système local de gestion des RNR, conditions favorables et facteurs à risque pour l'établissement d'un contrat de gestion, cartographie des influences et des relations entre les villages, historique des antécédents contractuels et perception des populations face aux autorités et aux projets.

La description du contexte économique: Activités économiques, cartographie des flux d'échanges, paramètres économiques tels que les revenus, contraintes et potentiels, aspirations des utilisateurs des RNR, relevé des permis de coupe délivrés par les autorités ainsi que les projets en cours ou déjà réalisés et éléments d'une étude de marché.

Les méthodes de collecte de données à utiliser: Ex: La démarche patrimoniale: Techniques et sujets: gestion actuelle des ressources, évolution considérée comme la plus probable, acceptabilité écologique, économique et sociale des tendances actuelles, ce que les villageois souhaitent idéalement laisser à leurs enfants comme attributs du cadre de vie et de l'environnement.

Et discussions sur les éléments constitutifs d'un futur souhaitable: Débats et discussions sur le long terme à partir des contraintes et des aspirations des populations locales en matière de gestion des ressources et leurs suggestions concernant leurs stratégies de développement.

Thème 6: Plan d'aménagement et gestion des RNR

Ce thème doit présenter et expliquer comment confectionner un plan d'aménagement d'un territoire ou d'une forêt: cartographie et zonage, inventaire des RNR, analyse, normes de protection environnementales, schéma d'aménagement etc. Le contenu doit expliquer comment arriver à fournir les données suivantes :

Inventaire: Description des conditions physiques (pédologie, géologie, climatologie) et utilisation des RNR (techniques et ressources utilisées et cartographie de l'occupation du sol), inventaire des espèces végétales et animales, production ligneuse et dynamique écologique.

Analyse: Degré d'efficacité et de durabilité du système d'utilisation des RNR par rapport à la protection de l'environnement. Alternatives pour intensifier la production, conditions favorables et facteurs à risque pour la mise en oeuvre de ces alternatives.

Schéma d'aménagement: Cartographie du zonage forestier (Sylvo pastorale, Préservation, Réhabilitation, Production de Bois d'oeuvre et Charbon, Agroforestière) et agricole (reboisement, jachère, tavy, rizière et culture de rente). Cartographie des alternatives retenues localisant les lieux d'application. Pressions sur la forêt (utilisation d'indice: un outils). Conséquences directes de la forêt sur les ressources et la population environnantes. Contraintes et étude des marchés locaux et extérieurs.

Plan de gestion: Méthodes d'exploitation et d'aménagement des ressources et des infrastructures (où, quand, comment et par qui). Possibilités d'exploitation par type de ressource. Besoins et budgétisation.

Financement: Notion de recherche de financement et d'autofinancement.

Thème 7: Tourisme et développement

Introduction à l'industrie touristique malgache et internationale, évaluation des potentiels touristiques, et normes d'aménagement touristique.

Thème 8: Guide d'établissement d'un contrat de gestion et étude de cas

Un guide doit être préparé à partir des acquis actuels. Ce guide sera expliqué et des cas seront analysés par les participants. Les rapports et les documents qui ont été réalisés en matière de gestion locale seront utilisés.

Bibliographie

- Madon Gérard. Gestion Locale Sécurisée des ressources renouvelables et du foncier (GELOSE) Etude de faisabilité. Marge Août 1996.
- AGERAS/ONE. Memoire de présentation d'AGERAS (Appui à la gestion régionalisée et à l'approche spatiale. Septembre 1996.
- CARE -1996- "Premier rapport semestriel 1996" 42p.
- Consortium ORGASYS-CIRAD Forêt-ONF Région réunion Rapports sectoriels de mission sur la mise en place d'une Aire Protégée négociée relatif au projet de Belo sur mer. Juin 1996.
- Projet de Loi relatif à la gestion communautaire des ressources renouvelables.
- Soto Flandez M. Système administratif et comptable. Association des groupements villageois de gestion forestière d'Ankeniheny. Projet KEPEM/DEF. Septembre 1996.
- Soto Flandez M. Plan d'aménagement et de gestion forêt d'Ankeniheny. Projet KEPEM/DEF. Juillet 1996.
- Projet COEFOR/CI-Projet KEPEM/USAID/DEF Rapport synthèse préliminaire. Schéma d'aménagement de la forêt classée de Bongolava. Mai 1996.
- Projet KEPEM/USAID/DEF Etude socio-économique des zones riveraines de la forêt classée d'Andavakoera. Décembre 1995.
- Projet KEPEM/USAID/DEF Comte rendu de réunion villageoise relatif à l'aménagement de forêt classée d'Andavakoera. Mai 1996.
- Randrianasolo J. et Raonintsoa N.P. Etude des conditions cadres régissant la gestion des ressources forestières et proposition d'une démarche pour la gestion participative des forêts villageoises dans la région de Port-Bergé. CFPF Octobre 1994.
- Ramamonjisoa Bruno. Etude de la problématique forestière et agricole de la forêt classée de Bongolava. KEPEM/DEF. Décembre 1995.
- Jean-Laurent Pfund et Mahefa Andriamasy -1996- "De la recherche appliquée aux actions de développement : les expériences de la composante Recherche-action à Beforona" 7p In Terroirs et ressources No 3.

CFSIGE -1996- "Colloque international sur la Gestion Locale Sécurisés des ressources renouvelables - GELOSE - du 27 juin au 1er juillet 1996" 82p.

J.Gastaldi -1996- "Rapport de mission pour la composante GELOSE du PE II" 24p.

KEPEM USAID -1994- "Rapport sur les recherches relatives à la gouvernance locale à Madagascar" 43p.

FIFATA -1994- "Projet de rapport d'orientation du 1er congrès de FIFATA à l'occasion du 5ème anniversaire" 21p.

FERT/FIFATA -1994- "Dans un environnement difficile, des paysans s'organisent, animés par une volonté commune de progrès : Association FIFATA" 15p.

FIFATA -1994- "Rapport moral" 15p.

Gérard Madon -1996- "Gestion locale sécurisée des ressources renouvelables et du foncier" 38p.

FAO -1979- "Directive de recherche pour les projets d'action sur le terrain visant à promouvoir la participation des pauvres aux organisations rurales" 82p.

PDFIV -1995- "Un projet entre deux continents."

Solohery Ramahazomanana -1996- "Processus d'intégration de la population riveraine dans la gestion des forêts d'état - station forestière de Manjakatempo" 60p.

Lennertz, Andriamanarivo, Pieper -1995- "Plan d'aménagement station forestière de Manjakatempo (Madagascar) Période 1995-2004" 89p.

PCDI MASOALA -1996- "Rapport d'activité annuel 1995" 137p.

Dominique Gentil -1986- "Les mouvements coopératifs en Afrique de l'Ouest" 269p.